

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2026

**ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT MARITIME À PROPULSION
VÉLIQUE - (N° 2615)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 16

présenté par
Mme Firmin Le Bodo, M. Blanchard et M. Lemaire

ARTICLE 1ER BIS

I. – A l’alinéa 3, substituer aux mots :

« de l’empreinte environnementale »,

les mots :

« des incidences environnementales ».

II. – En conséquence, au même alinéa 3, substituer au mot :

« compatibilité »,

le mot :

« faisabilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.